

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 5 de l'Inserm dans sa séance du 3 au 7 juin 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1^{er} au 5 juillet 2019 ;

Vu la décision Inserm DAJ 2020-20 portant création de l'unité 1285 ;

Décident :

Article 1 : Le CHU de Lille est partenaire de l'unité U1285 au sens des articles 18-1 et 19 du décret 83-975.

Article 6 : La présente décision prend effet, nonobstant sa date de signature, à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE

